



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 22796

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la trisomie 21, dont la 2e journée internationale a eu lieu le 21 mars 2012. Les associations s'inquiètent de la banalisation du diagnostic prénatal de la trisomie en France et de l'élimination de 96 % des fœtus détectés trisomiques pendant la grossesse. Elles demandent également la mise en place d'une politique de santé pour apporter une solution thérapeutique positive aux patients et à leur famille. Enfin, les efforts entrepris pour faciliter l'intégration scolaire et professionnelle des personnes atteintes de trisomie 21 sont nettement insuffisants. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour répondre aux besoins de ces associations : financement de la recherche médicale, lutte contre la stigmatisation de la maladie et développement de l'information objective lors du diagnostic prénatal.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22796

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3486

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)